

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2008

TRAIDIS a mis en place une politique d'amélioration continue en faveur du Développement Durable. Cette politique joue ainsi un rôle fondamental dans la construction d'une culture d'entreprise puisqu'elle contribue à mobiliser nos collaborateurs, à répondre aux attentes de nos clients, et à resserrer nos liens avec l'ensemble de nos fournisseurs et partenaires.

Depuis 2006, nous poursuivons nos efforts et maintenons notre vigilance en ce qui concerne l'intégration de critères environnementaux.

▪ **Veiller aux conditions de fabrication de nos produits**



TRAIDIS veille à ce que chacun de ses fournisseurs étrangers et de ses sous-traitants se conforme aux exigences de respect des Droits de l'Homme tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), et en particulier l'abolition de toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Chaque nouveau fournisseur prend

connaissance, accepte et intègre notre démarche de Développement Durable.

▪ **Favoriser les produits respectueux de l'environnement**



En 2008, TRAIDIS a concrétisé son engagement en faveur de l'environnement en appliquant des procédés de production adaptés et en prenant des mesures appropriées pour que ses produits soient toujours plus respectueux de l'environnement, compétitifs et en adéquation avec les attentes de ses clients.

Nous avons mis en place des dispositifs permettant de répondre aux obligations de la directive DEEE sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ainsi, depuis octobre 2006, les produits sont marqués en accord avec les exigences de la directive. Depuis 2008, nous sommes inscrits au registre des producteurs de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour lequel nous remplissons chaque semestre les déclarations de quantités mises sur le marché.

Par ailleurs, TRAIDIS a développé en 2007 un nouveau type d'alimentation pour ses automates permettant ainsi des économies d'électricité sur les différents sites.

En parallèle, dès mars 2006, nous avons désigné un ingénieur projet pour assurer la coordination des actions sur la conversion de nos produits vers des produits en conformité avec la directive RoHS limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses. Une nouvelle peinture garantie sans solvants nocifs a été adoptée dans ce cadre pour les automates. En conséquence, depuis le début 2007 tous les automates et le petit matériel de comptage mis sur le marché européen par TRAIDIS sont conformes à cette directive.

- **Réduire les émissions du transport de marchandises**



TRAIDIS s'est assurée également que les compagnies de transporteurs avec lesquelles elle a travaillé étaient engagées en faveur du Développement Durable (réduction des gaz à effets de serre...).

A travers une sensibilisation et une mobilisation de ses salariés, TR Aidis a encouragé une optimisation des déplacements des techniciens ainsi qu'une optimisation logistique. En effet, depuis plusieurs années, TR Aidis a particulièrement favorisé le groupement des livraisons de commandes.

- **Optimiser la gestion des emballages et des déchets**



En conformité avec la directive DEEE, TR Aidis a utilisé des emballages recyclables ou réutilisables. Les déchets électroniques et électriques ont été par exemple triés et remis à un prestataire agréé au traitement.

Par ailleurs, depuis sa création en 1999, TR Aidis effectue le tri sélectif de ses déchets : électrique, électronique, métaux, plastique, papier et cartouches imprimante.

- **Contribuer à la dynamisation de ses territoires d'implantation**



TR Aidis contribue à la dynamisation de ses territoires d'implantation et garantit que ses produits sont fabriqués dans des conditions respectant les valeurs éthiques. Ainsi, la fabrication d'automates comme la maintenance des petits matériels de comptage sont effectuées en France.

Avec un centre de R&D et Production implanté dans les Vosges, TR Aidis a favorisé le maintien de l'emploi dans les régions et contribué ainsi, à son niveau, au développement de l'économie française durant l'année 2008.

- **Garantir la sécurité de nos produits**



En investissant en Recherche et Développement pour offrir aux entreprises des solutions de traitement des espèces robustes, sécurisées et évoluées, nous avons contribué à améliorer leur compétitivité et à sécuriser le traitement des espèces. En conséquence, les ressources humaines de nos clients ont bénéficié de matériels sécurisés et d'un environnement de travail assaini et protégé.

TRAIDIS s'est également engagée en proposant des produits respectant les normes CE ainsi que les normes des personnes à mobilité réduite. De la même manière, TR Aidis a veillé à fournir automatiquement un manuel d'utilisation reprenant les précautions d'emploi avec les machines ou automates vendus durant l'année 2008.

- **Poursuivre nos efforts en matière de performances énergétiques**



Nos consommations d'eau sont relativement limitées et ne constituent pas un impact environnemental majeur. Cependant, face à la raréfaction des ressources en eau, nous avons encouragé nos équipes à maîtriser leurs consommations en limitant par exemple le lavage des véhicules à une fois par mois.

Cette année encore, TR Aidis s'est attachée à économiser la quantité de papier utilisé au sein de l'entreprise en encourageant par exemple les échanges par mails ainsi que l'utilisation du réseau informatique distant accessible à l'ensemble de nos sites.

TRAIDIS poursuit ses actions d'amélioration continue pour réduire la consommation énergétique et ce, à tous les niveaux de la chaîne. Nous avons par exemple entrepris le remplacement du parc informatique de la société par des matériels plus récents, et donc moins énergivores.

Ainsi, les actions menées consistent en une meilleure application des bonnes pratiques environnementales.